



Nos organisations syndicales s'opposent à la suppression massive des contrats aidés à l'Education Nationale. Elle laisse sans emploi des milliers de personnes engagées dans la vie des écoles et des établissements tout en privant le service public d'Education, comme d'autres services publics, de leur apport.

Dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les besoins ne cessent de croître. Avec cette suppression massive, la promesse d'un accompagnement pour tous les élèves qui en ont un besoin reconnu est compromise.

Les emplois d'aide à la direction d'école (AADE) permettaient aux directrices et directeurs de se consacrer à leurs missions.

Il n'est donc pas possible de priver les écoles, les directeurs et directrices de ces emplois. Nous demandons que toutes les écoles bénéficient d'une aide administrative pérenne.

Nos organisations syndicales exigent le maintien et le retour de ces personnels sur leurs emplois et demandent qu'ils bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire.

➤ **Pas un personnel en contrat aidé au chômage !**

➤ **Transformation des emplois précaires
en postes statutaires de la fonction publique !**

Rassemblement intersyndical

Lundi 2 octobre à 17 h 00 devant le rectorat

(20, Bd Alsace Lorraine)

Enseignants, personnels en contrats aidés, mobilisons-nous tous ensemble !

Une entrevue intersyndicale a été demandée à l'Inspecteur d'Académie.